

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 SEPTEMBRE 2019

➤ Une nouvelle équipe périscolaire et cantine pour la rentrée

Elus	Présences	Elus	Présences
Roger FENET	X	Laurent TISSOT	X
Claude GUY	X	Sabine RUY	X
Claude BRENDEL	X	Christian LACROIX	X
Jean-Marie DAVI	X	Sophie BATHENAY	X
Sophie CHAPUIS	X	Pascal GROSBON	Excusé – pouvoir M. PERNELET
Jeannine MASNADA	Excusée – pouvoir R. FENET	Bruno BOUILLOUX	Excusé
Bernard JANODY	X	Magali PERNELET	X
Jean-Louis GENTET	X		

Claude GUY a été désigné secrétaire de séance.

Le maire demande que soit rajoutées à l'ordre du jour trois délibérations : concernant l'aménagement du mode doux, une première délibération afin de régulariser l'acquisition d'une parcelle laquelle manque sur la délibération du 07/07/2016, la seconde concerne les indemnités d'éviction relative à cet aménagement et la troisième concerne l'institution des indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

L'ordre du jour, ainsi modifié, est approuvé.

1 - **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 4 juillet 2019**

Le compte rendu vous a été adressé par mail le 9 juillet 2019.

- **Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du conseil municipal du 4 juillet 2019.**

2 - **Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse** (CA3B)

- Réunion des maires du 04/09/2019 :
 - Plan d'équipement rural : maintien des dossiers sélectionnés – passage en comité puis proposition au conseil.
 - Déploiement du site internet : les communes pourront adhérer – voir au niveau du coût – déploiement sur Ramasse et Villereversure
 - Une réunion avec les secrétaires est prévue fin septembre
- Transport à la demande Rubis 'plus' : opérationnel à compter du 2 septembre.
Information sur le site www.rubis.grandbourg.fr - Réservation du déplacement au 04 57 38 37 01 ou sur le site - 1.30 € le trajet

Prochaine réunion : Conférence des maires le 9 septembre prochain

3 - **Commissions communales**

• **Commission Communication**

- Echo de la Chanaz distribué : l'adresse mail du nouveau correspondant presse du Progrès a été tronquée – l'information des correspondants sera redonnée sur la prochaine édition.
- Bourg en Bresse destination : souhaite que leur Site internet soit alimenté par les manifestations de la commune.
- Magazine : réunion le 17 octobre 2019

• **Commission Scolaire**

- L'alarme PPMS été installée dans l'école (7 postes)
- La réfection et la peinture de la classe de Mme MERCEY a été réalisée – beau rendu.

- Du mobilier a été acheté pour les classes et la salle informatique (bureaux, chaises...)
- L'installation des volets roulant aura lieu le mercredi 11/09

Pour l'été prochain, la commission propose l'achat de ventilateurs ou de rafraichisseurs pour cantine, garderie, école.

Une réunion de préparation de la rentrée scolaire avec le personnel et le directeur de l'école a eu lieu le 29/08/2019.

L'effectif reste stable : 146 élèves

- ✓ Classe PS – Mme GERMAIN : 22 élèves
- ✓ Classe MS-GS – Mmes BERARD et MOREL : 23 élèves (11 MS – 12 GS)
- ✓ Classe GS-CP – Mme MERCEY : 22 élèves (12 GS – 10 CP)
- ✓ Classe CE1-CE2 – Mme FLECHON : 25 élèves (18 CE1 - 7 CE2)
- ✓ Classe CE2-CM1 – Mme MOREL et RETIF : 26 élèves (11 CE2 – 15 CM1)
- ✓ Classe CM1-CM2 – M. BOUZINHAC et Mme GAY-BELLATON : 28 élèves (15 CM1 – 13 CM2).

La rentrée s'est bien passée – pas pour l'instant d'incidence de la mesure d'abaissement de l'instruction obligatoire à l'âge de trois ans (loi Pour une école de Confiance).

Organisation des services : Nouvelle équipe périscolaire et cantine

- Accueil périscolaire du matin : Olivier CAGNIN – Samira HAMMOUCHE – Dominique BORNEAT et une ATSEM (en alternance)
- Repas cantine : Karine PELLADEAU - encadrement des enfants durant le repas et à l'interclasse : Olivier CAGNIN – Samira HAMMOUCHE – Dominique BORNEAT - Karine PELLADEAU
- Accueil périscolaire du soir : Olivier CAGNIN – Samira HAMMOUCHE – 1 ATSEM jusqu'à 17h15 et une ATSEM jusqu'à 18h (en alternance).

Repas : le contrat avec le prestataire Bourgogne Repas a été renouvelé pour l'année scolaire. Un questionnaire de satisfaction du repas sera renseigné chaque jour par les agents périscolaires et cantine jusqu'à Noël.

Ménage : en l'absence des deux agents d'entretien, c'est Julie JOURDAN qui assurera l'entretien des classes.

A noter, un excellent travail de nettoyage à fond des locaux scolaires a été réalisé pendant les vacances par Julie et Samira.

• CME

- Les modules « élévateur » et « ski de fond » ont été reçus, ils seront installés prochainement et le banc « tour d'arbre » pour le noyer des jardins sera livré semaine 37.
- Un banc a été installé route de la Vavrette et « testé » par le groupe marche de la maison de santé. Il est rappelé que ce groupe marche est encadré par une éducatrice sportive et qu'il est ouvert à tous sans inscription. Il a lieu tous les lundis après-midi et le circuit est choisi en fonction du groupe présent.

• Commission bâtiments

- SIEA : visite des bâtiments (mairie, école, ateliers, ERA) le 06/09 pour étudier la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques. Pour rappel la commune ne paiera pas de frais d'installation, ne récupèrera pas l'énergie, c'est une démarche « développement durable » dans laquelle la commune souhaite s'inscrire.
- Opération ISOL'01 conduite par le SIEA : identification de plus de 100 000 m2 de combles à isoler répartis sur 537 bâtiments. La commune retient la solution « offre clé en main ».

• Commission animation

- Déception sur le feu d'artifice : Jean-Marie DAVI a pris contact avec France Feux pour faire part de notre insatisfaction – Pour l'année future d'autres sociétés seront contactées.
- Mme Fanny HENRY souhaite organiser une journée de Festival sur la commune avec venue de véhicules anciens, français ou américains, stands de vêtements et décoration vintage, défilé de Pin-Up, démonstrations de danses/rock... et le soir organiser l'élection officielle de Miss Pin-Up Auvergne Rhône Alpes 2020. Un rdv sera programmé pour la rencontrer.

· **Commission environnement**

Bonne participation à la rando ambroisie du 19 juillet. Cependant après les grosses pluies, cette plante continue de proliférer sur notre commune, signalement fait sur la plate-forme. Les graines sont le plus souvent transportées par les camions TP lors des aménagements de terrain. Il faudrait que chacun ait le réflexe d'arracher la plante.

· **Commission voirie**

- Ecluses de la Vavrette : l'installation est terminée, la direction des routes du département est venue constater les travaux, quelques petites remarques sur l'installation des panneaux.

- Mise en place de baliroads à Mulaty, route de Salles (RD 52) en test. La municipalité envisage de mettre en place entre les deux passages surélevés existants une "écluse centrée" avec rétrécissement de la chaussée à 3,50 m, ce qui permettra aussi d'élargir les trottoirs. Le radar pédagogique sera installé afin de mesurer l'impact de ce test.

- Travaux de réfection de voiries – Programmation prévue sur 3 ans :

Pour cette année :

- Le piétonnier, la Bouvatière et le Chemin sous les Vignes : attente du chiffrage par l'Agence 01.
- Réfection des chemins de terre avec un broyeur (le chemin est concassé puis tassé) : sous les Vignes, Cartelies, Ponnard, Fougères, Montet (soit 3 kms-surface 9 000m²) : devis de Sarl FILLOD AGRI TP à 5 800 €HT.

Les élus sont favorables à ces travaux.

- Proposition d'un courrier conjoint avec Revonnas à destination du département pour demander l'interdiction de la traversée des deux villages aux poids lourds de plus de 12 tonnes (RD64 – RD 52), et leur passage par la future voie de contournement, avec l'aval des conseillers départementaux M. FLOCHON et Mme TABOURET.

- Affaissement de la chaussée au lotissement en Bériat : Le maire a fait venir un géologue pour une étude, cette dernière sera complétée par un géophysicien qui prendra des mesures électriques et fera des sondages.

4 - **Finances** :

- **FPIC** (Fonds national de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) :

CA3B propose depuis 2017, et comme prévu dans le cadre du Pacte Financier et Fiscal de Solidarité, un mode de répartition dérogatoire « libre » du FPIC avec une prise en charge de la totalité du solde de la contribution de l'ensemble intercommunal soit 187 930 € pour 2019.

Lors du conseil communautaire du 1er juillet dernier, la répartition dérogatoire dite « libre » n'a pas été adoptée à l'unanimité (un vote contre). La préfecture demande donc à chaque conseil municipal de délibérer pour approuver cette répartition « dérogatoire libre ».

➤ **Le conseil municipal, avec 13 voix POUR et une ABSTENTION**

· **APPROUVE la répartition dérogatoire « libre » du FPIC 2019, avec une prise en charge par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse de la totalité du solde FPIC de chacune des communes membres, en sus de la contribution intercommunale.**

· **PRECISE que cette répartition ne vaut que pour le prélèvement au titre de l'année 2019.**

- **Valorisation financière et fiscale 2018 de la commune**

La CAF nette (capacité d'autofinancement) de la commune à la fin de l'année 2018 est au niveau de l'année 2014, après les nombreux investissements effectués entre 2015 et 2017.

Baisse des emprunts depuis le début du mandat pour atteindre fin 2018 une dette de 971 000 €, aucun emprunt n'a été fait et les frais de fonctionnement sont maîtrisés.

5 - **Personnel** :

- **Modification du tableau des emplois communaux**

Le maire informe des modifications à apporter au tableau des emplois, à compter du 1er septembre 2019

- Suppression de l'emploi non permanent d'aide en cuisine
- Création d'un poste d'agent de restauration collective pour 19.20/35ème annualisé
- Création d'un poste d'ATSEM pour 7.90/35ème annualisé : 2h30/jour le matin pour les GM classe de Mme Mercey
- Modification du cadre d'emploi des ATSEM

- **Le conseil municipal, à l'unanimité,**
APPROUVE la modification du tableau des emplois communaux comme ci-annexé à compter du 1er septembre 2019.

- Disponibilité pour convenances personnelles

2 agents en disponibilité pour un an à compter du 01/09/2019.

- Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (I.H.T.S.)

Un agent territorial peut effectuer ponctuellement des heures en supplément de sa durée hebdomadaire de travail habituelle.

Bénéficient des IHTS, dans les conditions et limites fixées par le décret N°2002-60 du 14 janvier 2002, les fonctionnaires territoriaux de catégories C et B. De plus, l'IHTS peut être versée aux agents non titulaires de droit public de grade équivalent ou aux agents non titulaires de droit privé. Cependant, cette possibilité doit, elle aussi, être prévue dans une délibération.

- **Le conseil municipal à l'unanimité,**
DECIDE d'instituer l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires.

6- Administration Générale

- Antenne Orange :

Suite au dernier conseil, au cours duquel les élus ont demandé une meilleure intégration paysagère de l'antenne avant d'autoriser le maire à signer le bail et une indexation de la redevance annuelle, Orange a proposé de revoir le projet pour une meilleure intégration du pylône et d'indexer la redevance annuelle de 1 %.

Nous avons ensuite été destinataire d'une pétition de la part des riverains contestant l'implantation de cette antenne à l'est du Cube ; cette dernière a été transmise à orange, nous n'avons pas à ce jour de retour. Affaire à suivre.

- Mise à disposition des locaux

- Demande du Président de l'école de Musique pour mise à disposition d'une salle pour l'année 2019/2020 pour des cours de guitare, le mercredi après-midi entre 14h et 21h30.

Il leur a été proposé la salle post'it. D'autres pistes sont explorées.

- Demande de l'AJC pour utiliser l'extension de la salle des fêtes le lundi de 17h à 20h à compter du 9 septembre pour les cours de danse en attendant que la salle des fêtes de Certines soit opérationnelle. Une convention sera signée pour l'année scolaire.

- Mme Lucie THEVENET met en place des cours de théâtre le mercredi, du 18 septembre 2019 jusqu'au 17 juin 2020 et nous a demandé le prêt d'une salle. Il lui a été proposé l'extension de la salle des fêtes. Il est proposé de demander une participation aux frais de fonctionnement de 10 € par mercredi soit 320 € pour l'année scolaire.

- **Le conseil municipal à l'unanimité,**
 - **ACCEPTE les termes de la convention portant sur la mise à disposition de l'extension de la salle des fêtes, à Mme Lucie THEVENET pour dispenser des cours de théâtre du 18 septembre 2019 au 17 juin 2020, moyennant une participation 320 € pour la période ;**
 - **AUTORISE le maire à la signer ladite convention.**

- Aménagement du mode doux, parcelle manquante sur délibération du 07/07/2016

Le Maire informe que lors du projet d'aménagement d'un mode doux le long de la RD 64, route de la Vavrette, le conseil municipal avait pris une délibération listant les acquisitions de terrain nécessaires à sa réalisation.

Il s'avère que lors de la rédaction, une parcelle, propriété de particuliers, a été oubliée, alors que la promesse de vente a été signée le 18/06/2016, à savoir : 97 m2 issus de la parcelle ZH 243.

Afin de régulariser les actes relevant de cette acquisition, le maire demande au conseil d'approuver l'ajout de cette parcelle à la décision précédente.

- **Le conseil municipal à l'unanimité,**
 - **APPROUVE l'ajout de la parcelle ZH 243 en complément de la délibération du 07/07/2016 ;**
 - **AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.**

- Aménagement du mode doux, indemnités d'éviction

Le Maire informe que lors du projet d'aménagement d'un mode doux le long de la RD 64, route de la Vavrette, le conseil municipal avait pris une délibération listant les acquisitions de terrain nécessaires à sa réalisation. Certaines de ces parcelles sont exploitées et au vu du protocole départemental, toute acquisition à titre onéreux de terrains agricoles entraînant un préjudice à l'exploitant agricole doit être indemnisé sur la base de celui-ci.

Il est proposé une indemnité de 1 €/m², ce qui représente un total de 2 120 € répartis de la manière suivante :

- Pour Christian LACROIX la surface d'éviction est de 1 158 m², montant de l'indemnité : 1 158,00 € ;
- Pour Luc PIROD la surface d'éviction est de 962 m², montant de l'indemnité : 962,00 €.

➤ Le conseil municipal, avec 13 voix POUR et une ABSTENTION

- APPROUVE les clauses des conventions d'indemnisation pour la perte d'exploitation dans le cadre de l'acquisition de terrains réalisée pour l'aménagement du mode doux route de la Vavrette, devant être conclues avec les exploitants ci-dessus nommés ;

- AUTORISE le Maire à signer la présente délibération, les conventions d'indemnisation pour la perte d'exploitation dans le cadre de l'acquisition de terrains réalisées pour l'aménagement du mode doux route de la Vavrette ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

7 – Urbanisme :

- Modification du PLU :

La préfecture nous a interpellé pour nous signaler que les documents d'urbanismes locaux sont a priori incompatibles avec les orientations du SCoT Bourg Bresse Revermont du fait de leur ancienneté. Cette incompatibilité éventuelle peut fragiliser les décisions d'urbanisme ; à l'issue d'un délai de 3 ans à compter de l'approbation du SCoT, les dispositions du PLU non compatibles avec le SCoT deviennent illégales (article L131-6 du code de l'urbanisme).

La commune doit modifier le PLU pour une mise en compatibilité avec le SCoT.

- Dossiers déposés depuis le dernier conseil :

- Permis de construire : Néant

- Déclarations préalables

- ALFA 3A – 208 rue St Jean : changement porte
- CLAUDE Cyril – 6 allée des Tamaris : abri de jardin
- GALLEMARD Sylvie – 70 chemin du Colombier : construction d'une véranda.

- Déclarations d'intention d'aliéner

Les déclarations d'intention d'aliéner sont des documents transmis par les notaires en cas de vente dans le périmètre des zones U du PLU. Elles permettent à la commune de se prononcer sur son droit de préemption urbain.

Dans le cadre des délégations données au Maire par le Conseil Municipal, il est rendu compte des déclarations d'intention d'aliéner reçues depuis la dernière réunion :

- CHANEL Joël – chemin de l'Echally
- MERLE Alain – Rue des Fours
- MASNADA Bruno – 151 rue Louis François Jambon
- BOUILLOUX Roger -117 chemin de la Balette
- BLATRIX Laurent – En Chessenin
- Bourg Habitat - En Chessenin
- CRETIN Georgette – Mulaty/94 route de Salles
- L'HERBETTE – A la Marmotte/Gaz du Soulier
- FILLAT Arnaud – 35 place des Bouleaux
- L'HUILLIER Pierre - 9 bis impasse de la Reyssouze
- TISSOT Laurent – 18 route de Journans

8 - Questions diverses

- Pré-étude foncière préalable à un aménagement forestier sur les communes de St Martin du Mont et Tossiat
- Les Points d'Apport Volontaire des emballages recyclables d'"En Bériat" et "La Balette" ont été agrandis et vont être prochainement goudronnés. La signalétique sur les containers des consignes de tri est absente. Elle devrait être apposée très prochainement.
- Les élus ont rencontré le Major Wilfried BOISSY de la brigade de Pont d'Ain, ce dernier propose de venir se présenter lors du prochain conseil et d'être à l'écoute des élus et des référents de la participation citoyenne.
- De nombreux riverains se sont plaints des nuisances sonores aux abords de la salle des fêtes jusqu'au matin, le WE dernier.
- Les pompiers sont vivement remerciés pour leur intervention sur le feu du bâtiment chemin de la Chanaz.
- Réunion pour le calendrier des fêtes le 12/09/2019.

Prochain Conseil : 3 octobre 2019 à 19 heures 30

La séance est levée à 22 heures